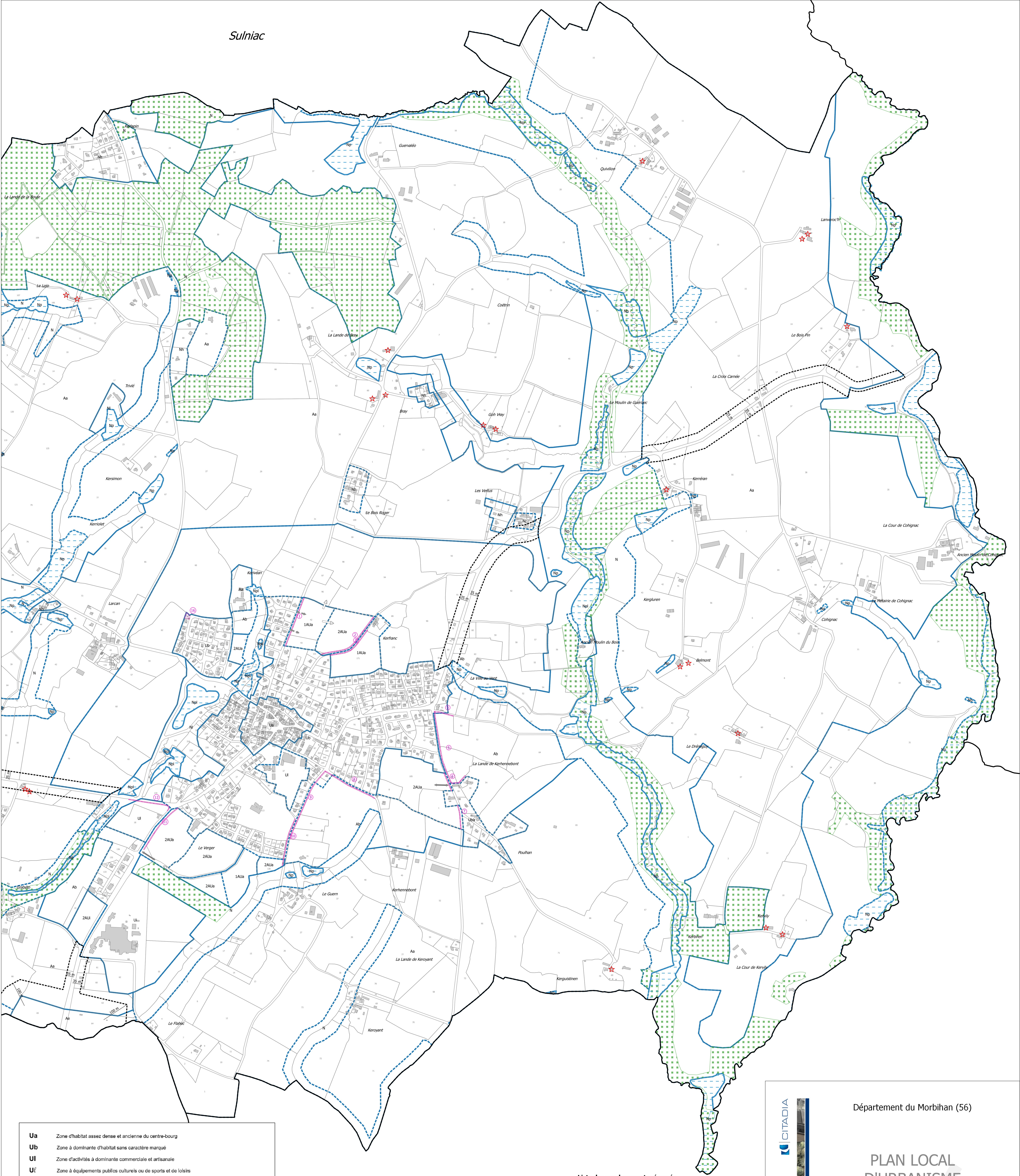




Ua
Ub
UI
Uil

Zone d'habitat assez dense et ancienne du centre-bourg
Zone à dominante d'habitat sans caractère marqué
Zone d'activités à dominante commerciale et artisanale
Zone à équipements publics culturels ou de sports et de loisirs

1AUa
2AUa
2AUI

Zone d'habitat futur à court ou moyen terme (desservie)
Zone d'urbanisation future (non suffisamment desservie)
Zone à vocation future d'activités (non suffisamment desservie)

Aa
Ab
Ae

Zone agricole
Zone agricole, à l'exclusion de constructions agricoles type installations classées ou règlement sanitaire départemental
Zone réservée aux constructions et installations liées à l'unité de traitement des eaux

N

Zone naturelle protégée pour ses intérêts écologiques, paysagers, patrimoniaux ou milieux récepteurs régulateurs des eaux pluviales
La zone N englobe les secteurs suivants :

Np
Np'
Nh
Nr
Nl
Nlt

Zone humide
Zone humide pouvant recevoir des activités légères liées aux loisirs et au tourisme
Hameaux ou lieux-dits situés en dehors du bourg et localisés en zone N (construction d'habitation neuve admise, extension limitée admise, changement de destination admise)
Secteurs d'intérêt patrimonial, architectural, paysager
Espace à caractère naturel ou végétal pouvant recevoir des activités légères de loisirs
Zone à caractère naturel recevant des activités liées aux loisirs et au tourisme et intégrant du bâti de valeur patrimoniale

★

Ancien bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial en zone agricole pouvant faire l'objet de changement de destination

Marges de recul s'imposant aux constructions (cf. reculs précisés dans le règlement écrit)

Espace boisé classé (art/L.130-1 CU)

Zones humides inventoriées (source : Grand Bassin de l'Oust)

Conditions d'aménagement des zones 2AUa :

Accès à la zone AUa

(dans une marge de 10 mètres de part et d'autre de la flèche)

Possibilité d'extension de voirie à intégrer au projet d'aménagement

Liaison piétonne à réaliser ou à intégrer à la desserte du secteur

Emplacement réservé pour voies et ouvrages public ou installations d'intérêt général avec numéro respectif d'opération (cf. liste des emplacements réservés)

Liste des emplacements réservés			
Numéro des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m²
1 -	Elargissement de voie	Commune	640 m²
2 -	Elargissement de voie	Commune	851 m²
3 -	Elargissement de voie	Commune	567 m²
4 -	Elargissement de voie	Commune	281 m²
5 -	Elargissement de voie	Commune	927 m²
6 -	Elargissement de voie	Commune	242 m²
7 -	Elargissement de voie	Commune	298 m²
8 -	Elargissement de voie	Commune	722 m²
9 -	Elargissement de voie	Commune	975 m²
10 -	Elargissement de voie	Commune	604 m²
11 -	Elargissement de voie	Commune	670 m²
12 -	Elargissement de voie	Commune	559 m²
13 -	Rectification de tracé de la VC 7	Commune	843 m²
14 -	Rectification de tracé de la VC 7	Commune	128 m²
15 -	Rectification de tracé de la VC 7	Commune	140 m²
16 -	Accès	Commune	353 m²

CITADIA

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département du Morbihan (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Berric - Planche Est

Ordonnance

05/12/2002

Modification simplifiée

Prescription

05/06/2007

Avis

02/09/2008

Approbation

06/02/2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/02/2017

Echelle : 1 / 5 000ème